



COMPTE RENDU DU CTL DU 2 JUILLET

C'était le 1^{er} CTL post Covid en présentiel.

Le dialogue social égratigné

Notre délégation regrette que sa demande de la tenue du CTL sur la journée, étant donné son ordre du jour, auquel s'ajoute les questions diverses, ait été rejetée.

En effet avec l'approbation des PV des CTL précédents, la mise en place de l'accueil sur RDV dans les SIP, la présentation du nouveau calendrier du NRP, la création du SGC de Montfort avec transfert de l'activité SPL de la trésorerie de Plélan au 01/09/2020, la présentation du budget 2020 de la DRFIP 35 et le bilan 2019 ainsi que le bilan de la formation professionnelle et la présentation du plan de formation 2020, nous avons prévenu le directeur qu'il était impossible de tenir sur la demi-journée si on voulait aborder sérieusement chaque sujet.

Résultat: le CTL a débuté à 13h30, s'est terminé à plus de 19 h et le point sur la formation professionnelle a été reporté à septembre 2020, et ce n'est pas l'alerte incendie qui a provoqué une interruption de séance de 20 minutes qui explique ce couac.

Le CTL a donc débuté à 13h30 après lecture des déclarations liminaires de chaque OS (CGT, Solidaires, CFDT et FO).

La délégation CGT n'a pas pris part au vote des PV et des avis sur les derniers CTL, étant donné qu'elle n'y participait pas, puisqu'il y était question du NRP et des suppressions d'emplois, sujets sur lesquels la direction refuse toute opposition.

Points à l'ordre du jour

Accueil sur RV

Alors que le dispositif d'accueil sur RDV dans les SIP a été mis en place dans les conditions dégradées de la campagne IR, il est question ici de généraliser ce qui constitue une source de contraintes supplémentaires, qui n'améliore en rien ni le service public, ni les conditions de travail des agents, c'est même tout le contraire... En effet, ce système fait perdre aux agents toute autonomie dans le cadre de l'organisation de leurs travaux.

Alors qu'ils pouvaient fixer eux même leurs RDV en cas de besoin, les RDV sont désormais fixés pour eux et non par eux. L'application avec le système des contre-appels constitue une véritable usine à gaz. Le contribuable, au lieu de venir et d'être reçu, fait l'objet d'un contre-appel avant d'obtenir un RV, dans des conditions particulièrement dégradées que l'on connaît, ce qui engendre pour les agents un surcroît de travail important.

Le dispositif local a été mis en place après 4 groupes de travail qui se sont tenus avant la crise Covid sur la base du maintien de la fermeture les mercredis et vendredis après midi. Les autres matinées sont réservées à l'accueil généraliste et l'après midi est dédié aux RDV de 13h à 16h sur la base de RDV de 20 minutes, le dispositif permet 216 RDV par semaine.

Pour la CGT, l'accueil sur RDV, c'est la généralisation de l'accueil en mode dégradé.

La CGT Finances publiques 35 a revendiqué le retour à un véritable accueil organisé autour d'une équipe dédiée avec des agents en nombre suffisant et s'est donc prononcée contre le dispositif d'accueil sur RDV.

Notre délégation a mis l'accent sur la pression qui est faite sur l'équipe de renfort qui assure l'accueil généraliste depuis le 16 juin chaque matin à Magenta et ne peut donc pas renforcer d'autres services. D'autre part, dès mi-juillet, ce sont les mêmes agents des SIP qui seront amenés à recevoir sur RDV l'après midi et à renforcer également l'accueil généraliste le matin.

Or, avec les conséquences de la campagne IR en mode dégradée, qui a privé nombre d'usagers de réception, la mise en place de la déclaration automatique et les multiples questions liées au solde de l'IR 2019 dans le cadre du prélèvement à la source, qui constituent pour les usagers, y compris pour les agents, une source de complexité infernale, il est fort à craindre que nos services, qui subissent de plein fouet les suppressions d'emplois, soient rapidement saturés. Les agents sortent pourtant déjà

éprouvés de la campagne IR en mode dégradée. Comme à son habitude, la direction n'anticipe rien et temporise: « on verra ».

En matière de contraintes, nous avons pris l'exemple d'une collègue d'un SIP, absente mercredi 1^{er} juillet, qui découvre le jeudi 2 juillet au matin qu'on lui a fixée un RDV physique l'après-midi même à 13h30. Le système permet même de fixer un RV à 13h00, alors que l'accueil physique ne commençait qu'à 13h30.

Pour le directeur, ce doit être justement tout l'inverse, l'accueil sur RDV doit être un dispositif extrêmement souple qui permette aux agents d'organiser eux-mêmes au mieux le contre-appel et la prise de RDV si nécessaire. Ainsi il a précisé « *les prises de RV ne sont pas vraiment des prises de RV mais des possibilités de créneaux de rappel pour définir un RV physique ou régler le problème par téléphone* ».

Il s'est donc engagé à revoir le dispositif dans ce sens. Nous avons insisté pour que ces réglages soient effectués dans les meilleurs délais.

De plus, les horaires variables avec des RDV dès 13 h 30 sont remis en cause.

D'après le directeur, ce sont bien les agents qui doivent avoir la main. Pour lui, la remise en cause des horaires variable ne devrait donc pas être possible.

La CGT s'opposera avec les agents à la remise en cause des horaires variables générée par ce dispositif.

La CGT invite les agents à être extrêmement attentifs à ce que les nouvelles consignes précisées par le directeur soient effectives et à nous faire remonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Le DRFiP annonce également un point d'étape à l'automne et le maintien des vigiles à Magenta pendant la campagne des avis.

Vote sur la mise en place de l'accueil sur RDV:

CGT/FO: contre, CFDT/Solidaires : Abstention

Nouveau calendrier du NRP

Le directeur a confirmé la poursuite du NRP annoncée par la DG au CTR du 18 juin. Le nouveau calendrier proposé reste à stabiliser fin octobre suite à de nouvelles rencontres dans le cadre d'un comité de suivi avec des organisations d'élus locaux à la rentrée (les maires de Plélan et Pipriac ont déjà été vus).

- Trésoreries

Le transfert du recouvrement est accéléré : au lieu de 2023, il se fera pour Montauban, Liffré et Chartres de Bretagne en 2022.

L'intégration de Chartres au SGC de Guichen est avancée de 2023 au 1^{er} septembre 2022. Celle de Châteaugiron au SGC de Vitré aura lieu au 1^{er} septembre 2021 et non en 2022.

La création du SGC de Rennes est reportée de 2021 au 1^{er} janvier 2022.

- SIP/SIE

Si la fusion des 4 SIP rennais en 2 SIP est reportée au 1^{er} janvier 2022, principalement pour des contraintes immobilières à Magenta, la mise en place d'un Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) est maintenue au premier janvier 2021, sur la base d'un service bicéphale implanté à Rennes (environ 30 agents) et Saint Malo (environ 20 agents).

Le calendrier de fusions des SIE reste le même : dès le 1^{er} janvier 2021 pour la « création » de Rennes 1 par fusion partie de Rennes Nord plus Rennes Sud plus Redon et transfert des communes de Rennes Nord vers Saint Malo (seulement 4 mois pour les collègues pour préparer la fusion), et le 1^{er} janvier 2022 pour la « création » de Rennes 2 par fusion partie Rennes Est plus Rennes Ouest plus Montfort.

Le DRFiP se félicite du maintien du nombre de SIP en Ille-et-Vilaine qui permet selon lui une « très bonne couverture territoriale ».

La CGT a tenu à préciser que les propos rassurants du directeur n'engageaient que lui et que l'état d'esprit des collègues est bien différent. L'inquiétude, voire l'angoisse, sont palpables face à des restructurations imminentes pour certains dès le 1^{er} septembre, alors que la direction reste incapable de préciser qui fera quoi et dans quelles conditions. Toutes les questions précises sont renvoyées à un nouveau calendrier de réunions à la rentrée 2020.

- SDIF

A Rennes, l'implantation au 1^{er} janvier 2021 correspondrait à celle du PELP actuel. Les chefs de service rejoindraient le service avant cette date et les agents concernés en cours d'année pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2022.

Au plan RH, la direction confirme que les agents du SIP de Saint Malo ne font pas partie du périmètre de la restructuration dans la mesure où il existe un CDIF à Saint Malo. En effet, seuls les agents des autres SIP du département figurent dans ce périmètre, fixé par rapport aux agents qui suivent la mission foncière, s'appliquent ensuite les priorités fixées par la DG.

La date du 1^{er} janvier 2021 est une obligation métiers (préparer au plus tôt la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation de 2023), les règles RH s'appliqueront par la suite.

Ainsi, les agents seront amenés à faire une fiche de vœux début 2021 pour confirmer leur affectation au 1^{er} septembre 2021.

S'il y a trop d'agents à faire la demande, ou pas assez pour rejoindre le SDIF, c'est la règle de l'ancienneté qui s'appliquera.

Mais, on apprend en séance que cette règle ne s'appliquera pas si la direction considère que l'agent n'a pas le profil «foncier». Pour autant, le directeur se défend de mettre en place un recrutement au profil !

- PTGC

La délégation CGT a posé la question du devenir des agents du PTGC en lien avec la mise en place du SDIF. En effet, il n'est pas prévu que le PTGC et les géomètres intègrent le SDIF et les craintes d'une intégration à l'IGN ne sont pas levées. Le directeur, qui se veut toujours rassurant, a annoncé qu'il viendrait à leur rencontre à la rentrée.

Nous avons demandé la tenue d'un CTL sur le sujet.

- SPF

C'est le flou le plus total, car la fusion des bases (Fidji) est compliquée. Le seul élément connu est le maintien d'un SPF à Rennes et Saint Malo et le calendrier est inconnu.

- Contrôle fiscal à Saint Malo

Le directeur précise que l'antenne du PCED à Saint Malo n'existe pas.

Il rappelle que le PCE est départemental depuis le 01/01/2020 et que les collègues qui travaillent sur la mission sur le site "distant" de Saint-Malo font du travail à distance.

Il ajoute spontanément que la direction ne forcera pas les agents du PCED travaillant sur Saint-Malo à quitter cette résidence.

Pour la CGT, la direction compte sur le départ des agents et sur l'évaporation naturelle pour que "l'antenne" de Saint Malo disparaisse.

En revanche, l'antenne de la 2ème BDV est maintenue à Saint Malo.

Conclusion du directeur :

« 2020 sera calme, 2021 plus chargé avec le SDIF et 2022 lourd avec la fusion des SiP et des SIE ».

Ce tableau , qui se veut rassurant, est loin de la réalité que les agents vont être les premiers à subir.

Service de Gestion Comptable (SGC) de Montfort

Il s'agit pour la direction d'une démarche progressive et raisonnée avec la mise en place d'un service d'une taille raisonnable (à terme 23 agents). La fusion prévue au 1^{er} septembre 2020 est une petite opération qui doit préfigurer l'organisation à venir.

La CGT a dénoncé la future « industrialisation » quand les trésoreries de Rennes banlieue est et Montauban seront intégrées.

Le directeur n'est pas d'accord car d'autres trésoreries sont à ce nombre d'agents.

Vote:

Mise en place du SGC de Montfort :

CGT/Solidaires/FO: contre ; CFDT: abstention

Budget 2019 et orientations 2020

La CGT a constaté la hausse en 2019 des dépenses de nettoyage expliqué par l'intégration de nouveaux site au marché de nettoyage privé.

Le non-remplacement des agents « berkani » à la Cité mais aussi à Redon et Vitré en est la cause.

La délégation CGT dénonce cette stratégie de l'administration d'externalisation de missions importantes pour la DGFIP .

C'est la même chose pour la suppression des postes de gardien concierge. La télésurveillance ne peut pas être aussi efficace.

Les dépenses inscrites au budget 2020 font ressortir l'achat à venir de 550 PC dont une majorité pour la mise en œuvre du télétravail. L'objectif de la DG est d'équiper 40 % de l'effectif des collègues.

Apparaît aussi l'achat 15 PC et 20 imprimantes ainsi que des casques audio qui constitueront les premiers « sacs à dos NRP »

Pour la CGT , le risque est grand de voir se développer la mobilité forcée des agents des SIP avec l'accueil dans les Maisons France Services !

Questions diverses

- Prime « Covid »

Les agents « éligibles » sont ceux qui se sont illustrés par un surcroît significatif de travail durant la crise. Ils ont été désignés par leur chef de service et doivent avoir été au moins 32 jours en présentiel sur la période concernée. Sont aussi concernés les agents ayant travaillé en rotation 1 semaine sur 2 au moins 18 jours ou ayant télétravaillé. Pour les agents volontaires dans le cadre du PCA, leur engagement doit avoir été considéré comme exceptionnel.

La CGT a demandé le bilan DRFiP35 par grade :

25 % des agents sont « primés », alors que l'enveloppe totale était de 30 %.

15 % des 25 % des agents primés ont obtenu la prime de 1000 euros , soit 4 % de l'effectif. 21 % vont toucher 330 euros.

Catégories B et C: 70 %, catégorie A 30 % dont 11 % de A +.

Suite à notre demande, le directeur nous a indiqué que des agents « berkani » qui assurent le ménage allaient toucher la prime.

Les chiffres au niveau national sont sensiblement les mêmes, c'est la DG qui informera les agents et les primes seront intégrées à la paye de juillet. C'est Jean Yves LE GALL, le directeur du pôle pilotage et ressources, qui a été le garant de l'équité dans la répartition.

- Racket des jours RTT

La délégation CGT a rappelé son opposition au principe même de l'ordonnance qui organise le vol des jours de congés des agents, qui ont tous subi la crise Covid.

C'est le chef de service qui a évalué le nombre de jours à supprimer et le calcul a fait l'objet d'une vérification par le service RH de la direction.

La délégation CGT a demandé que le détail précis de ce calcul (en fonction du tableau joint à notre compte rendu) en distinguant les 2 périodes soit adressé à chaque agent concerné . Ainsi chaque agent pourra faire valoir ses droits en cas d'erreur. Si ce n'est pas fait, la CGT vous conseille de le demander par mail à votre chef de service.

La CGT a aussi de nouveau dénoncé la prise en compte du pont de l'Ascension par la direction en autorisation d'absence exceptionnelle, ce qui rajoute un jour supplémentaire de RTT prélevé aux agents concernés.

Or la circulaire de 2020 permettait de poser un jour RTT et de réserver l'autorisation d'absence exceptionnelle au pont suivant du 14 juillet.

- TCA

La délégation CGT a fait part de son inquiétude au sujet du nombre de départs en retraites prévue dans le service : aujourd'hui sur 126 agents à la TCA, d'ici deux ans et demi, 45 départs partiront en retraite. Le directeur n'a pas nié cette question et précisé qu'il travaillait sur le sujet en lien avec la DG et reviendrait prochainement.

Fin des travaux à 19h10

La délégation CGT : Nadine DUROX, Joël GARNIER, Bruce DERRIEN , Jacques STEPHAN, Didier FEBRER et Paul CASALTA (expert)